Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-283_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	6

Date de la convocation
4 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19 décembre 2025

et publication le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Paule, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Jean-Yves Philippe – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Evelyne Minier – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert

Monsieur Claude Bernard excusé donne pouvoir à Monsieur Georges Gallardon
Monsieur Pierrick Pustoc'h excusé donne pouvoir à Monsieur Gérard Munier
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Guillaume Robic excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Guy Le Foll, Jacques Troël, Michel Ollivier, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Christel Guillerm

Délibération 283.2025 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat. Paule

La CCKB porte depuis 2004 des programmes d'aide à la rénovation des logements du parc privé sur son territoire. En 2023, la CCKB et la ville de Rostrenen ont été lauréats de l'Appel à Projet Territoire Zéro Exclusion Energétique, parmi 14 autres territoires en France. Ce programme permet notamment de financer un accompagnement de 85 propriétaires occupants modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sur le territoire. Cet accompagnement réalisé par l'opérateur Urbanis est conséquent et permet d'aider le ménage dans les différentes étapes obligatoires pour obtenir les subventions de l'ANAH.

En parallèle, le Département des Côtes d'Armor a missionné l'opérateur CDHAT pour animer un Programme d'Intérêt Général sur le volet de lutte contre l'habitat indigne.

Depuis 2014, et en complément du financement de l'accompagnement des ménages, la CCKB a mis en place un dispositif d'aide aux travaux visant à compléter les aides de l'ANAH par une prime, pour diminuer le reste à charge de propriétaires s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-242200715-20251211-283_2025-DE

Cette aide est à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes s'engageant dans un programme de travaux de rénovation énergétique globale.

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 35 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention à **1 propriétaire,** actuellement suivi dans le cadre du programme Territoire Zéro Exclusion Energétique, par Urbanis**,** qui en a fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'attribuer la subvention ci-dessous au propriétaire occupant suivant, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés et de la transmission à l'issu du plan de financement définitif :

Nom/prénom	Adresse	Type de travaux	Gain énergétique après travaux	Aide CCKB	Coût des travaux
M. et Mme MAKIELLO	Kerdanet 22 340 PAULE	Changement des menuiseries, isolation des rampants, installation d'un poêle granulés, mise en place d'un chauffe-eau électrique, installation d'une ventilation simple	33%	500€	57 266€

Madame Christel Guillerm
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.